

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

SCEA DOMAINE DE HAUTENEUVE

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE **LIGNIERES-SONNEVILLE**

Par arrêté préfectoral du 15 mars 2021, est prescrite l'ouverture d'une enquête publique, d'une durée de 20 jours consécutifs, du jeudi 8 avril 2021 à 14h00 au mardi 27 avril 2021 à 18h00 (heure de clôture de l'enquête), relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la SCEA DOMAINE DE HAUTENEUVE dont le siège social est au lieu-dit Domaine de Hauteneuve à LIGNIERES-SONNEVILLE, représentée par M. Antoine de PRACOMTAL, gérant, concernant l'extension des installations de vinification, de distillation et de stockage d'alcool de bouche qu'elle exploite à la même adresse.

Toute information complémentaire sur le dossier de demande peut être obtenue auprès de M. Antoine de PRACOMTAL, gérant au 05 45 80 50 04.

Le site relève du régime de l'autorisation au titre de la rubrique n° 4755-2a de la nomenclature des installations classées.

Le public pourra prendre connaissance des pièces du dossier d'enquête, contenant notamment la décision de l'autorité environnementale, pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de LIGNIERES-SONNEVILLE (siège de l'enquête), les lundi, mardi et jeudi de 13h30 à 18h00 et le vendredi de 13h30 à 17h00, ainsi que sur le site de la préfecture www.charente.gouv.fr (rubrique politiques publiques – environnement, chasse, eau, risques - DUP ICPE IOTA – LIGNIERES-SONNEVILLE).

Un accès au dossier d'enquête publique est également possible sur un poste informatique mis à la disposition du public dans les halls d'accueil de la préfecture de la Charente et de la sous-préfecture de Cognac, aux heures habituelles d'ouverture du public.

Le public pourra formuler ses observations et propositions sur le registre à feuillets non mobiles ouverts à cet effet à la mairie de LIGNIERES-SONNEVILLE ou adresser toute correspondance à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie de LIGNIERES-SONNEVILLE ou bien par courriel à l'adresse suivante pref-obs-ep-lignieres@charente.gouv.fr

Celles-ci pourront être consultées sur le site de la préfecture www.charente.gouv.fr (rubrique Politiques Publiques – Environnement, chasse, eau, risques - DUP ICPE IOTA - LIGNIERES-SONNEVILLE).

M. Patrice LAMANT (cadre dirigeant du secteur industriel à la retraite), désigné en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif de POITIERS, assurera des permanences à la mairie de LIGNIERES-SONNEVILLE les :

- jeudi 8 avril 2021 de 14h00 à 17h00
- vendredi 16 avril 2021 de 14h00 à 17h00
- mardi 27 avril 2021 de 15h00 à 18h00

./.

Après l'enquête publique, toute personne pourra prendre connaissance à la sous-préfecture de Cognac, à la préfecture de la Charente (Bureau de l'Environnement) et à la mairie de LIGNIERES-SONNEVILLE, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

La préfète de la Charente statuera sur cette demande. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Le dossier soumis à enquête ainsi que les documents relatifs à l'enquête seront publiés sur le site internet de la préfecture : www.charente.gouv.fr (rubrique Politiques Publiques – Environnement, chasse, eau, risques - DUP ICPE IOTA/LIGNIERES-SONNEVILLE).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête, dès l'ouverture de l'enquête publique.

Pour la préfète et par délégation,
Le sous-préfet,



Sébastien LEPETIT